

# Appel à projets formats

## Conditions de participation

---

La Fabrique des Formats, avec son fonds dédié, est un nouveau dispositif d'accompagnement et de financement de projets qui se concentre sur le **développement de formats**. Au nom du secteur et en accord avec le Comité de sélection, qui analysera les projets, la Fabrique des Formats lance un appel à projets tous genres confondus. Ainsi, pourront être proposés des projets de **formats** de jeu, divertissement, fiction ou documentaire. Plusieurs appels à projets formats sont prévus à intervalle régulier, ce choix permet de mieux structurer l'année professionnelle en toute transparence dans l'univers des formats.

Les projets seront expertisés et sélectionnés par un **Comité de Sélection** qui représente toutes les parties prenantes du marché du format. Les tickets d'investissement de la Fabrique des Formats pour les projets de formats sélectionnés par les experts du Comité de Sélection seront compris entre 50 000€ et 300 000€. **En moyenne 100 000€ investis** par projet pour le financement d'un pilote. Le producteur s'engage à investir le même montant en apports en industries et numéraires.

Le Comité de sélection portera une attention particulière sur les points suivants :

- **La qualité et l'originalité du projet** (caractère innovant, originalité du format et cohérence éditoriale de l'ensemble du projet)
- **Le potentiel commercial** en France, et à l'international (capacités d'adaptation sur d'autres territoires, adéquation par rapport à la cible envisagée)
- **Le déploiement sur les nouveaux médias** (intégration du numérique dans la narration, circulation de l'audience sur les différents plateformes)
- **La cohérence économique** (budget de développement et budget de production en adéquation avec l'ambition du projet et la faisabilité du projet)

## **Les conditions d'éligibilité :**

**Le projet doit être porté par un producteur et réunir les conditions suivantes :**

- Société de droit français
- Société de production audiovisuelle et/ou numérique en particulier dite « indépendante »
- Société de production ayant une première expérience dans la production, notamment dans l'univers des formats
- Société à jour de ses dépôts au registre du commerce
- Société respectant en matière sociale le droit et la réglementation en vigueur
- Le dossier doit être rédigé en langue française
- Accord de principe sur le dispositif de financement par le fonds si le projet est retenu

## **Les pièces à fournir :**

**Les dossiers doivent être déposés par voie numérique uniquement, via l'onglet « Appel à projets » du site [www.lafabriquedesformats.fr](http://www.lafabriquedesformats.fr). Un email de confirmation sera envoyé dès réception du dossier.**

Pour la constitution du dossier, joindre les pièces suivantes :

- Acte de candidature signé (qui figure en fin de ce document)
- Présentation de la proposition de format (20 pages maximum, format texte) avec garantie de sa protection et l'accord de ses auteurs, en insistant à la fois sur son originalité et son potentiel d'audience et commercial
- Visuel(s) illustrant l'univers du projet
- Budgets et plans de financement du développement et de la production
- KBIS (daté de moins de 3 mois)
- Dernière liasse fiscale
- CV du(s) responsable(s) de développement
- En option recommandée : marque d'intérêt d'un diffuseur français et/ou d'un distributeur international

## **Composition du Comité de Sélection :**

**11 professionnels français du format** appartenant aux différents métiers qui permettent aux formats d'exister.

Pour les producteurs :

- Jérôme Caza, Producteur – Pourquoi pas la lune
- Alexandra Crucq, Directrice générale de Production Valley – Groupe Newen

- Stéphane Moatti, Producteur associé – Kabo Family
- Charlotte Toledano-Detaille, Directrice du développement – Lagardère Studios

Pour les diffuseurs :

- Nicolas Ancelin, Chargé de missions – Canal Plus
- Julien Degroote, Directeur du développement (flux) – TF1
- Céline Limorato, Directrice adjointe des nouveaux contenus et de l'innovation – France Télévisions

Pour les distributeurs :

- Isabelle Queme, Directrice des ventes – Banijay Rights
- Matthieu Porte, Directeur général adjoint – Vivendi Entertainment

Au titre des experts indépendants :

- Virginie Lacoste, Directrice des productions – Arte Studios
- Virginia Mouseler, Co-fondatrice – The Wit

Au titre de la Fabrique des Formats :

- Fiona Bélier, Secrétaire Générale
- Philippe Chazal, Directeur Général

Chaque membre signe un Contrat de Confidentialité.

## **Règlement de l'appel à projets :**

### **Modalités d'attribution**

Les porteurs de projet devront s'acquitter de 600€ par projet déposé, le paiement se fait en ligne sur le site de la Fabrique des Formats. Cela donne accès, pour chaque porteur de projet, à **une expertise détaillée et argumentée** de son format, à savoir la synthèse des avis et recommandations du Comité de Sélection ainsi qu'un benchmark The Wit des formats similaires déjà diffusés et exportés sur le marché international. En effet, la Fabrique des Formats garantit l'expertise des projets déposés par des professionnels de la création et du format. Chaque porteur de projet, que son dossier soit sélectionné ou non, recevra une réponse personnalisée.

Le Comité de Sélection présente les projets sélectionnés au Comité d'Investissement qui ne pourra pas rejeter un projet présenté et approuvé par les membres du Comité de Sélection.

De la somme investie par la Fabrique des Formats pour le financement du développement du format seront déduits 5% correspondant services de la Fabrique des Formats (veille, formation...).

Pour déclencher le financement, le porteur de projet et la Fabrique des Formats signeront un **contrat de co-développement** pour la production du pilote (et/ou teaser) du format. Le producteur s'engage dans le cadre de ce contrat à rembourser le fonds au bout de 5 ans à hauteur soit de 50% de l'investissement, si le projet n'a pas vu le jour, soit de 250% si le projet est diffusé en France, soit de 350% si le projet est en plus exporté (sur un ou plusieurs territoires). La Fabrique des Formats laisse ainsi le producteur entièrement propriétaire de son format et de ses recettes commerciales.

Le versement de l'apport de la Fabrique des Formats se fera en trois fois. 70% de la somme au moment de la signature du contrat de co-développement, 15% à la première version du pilote et les 15% restants à la remise de la bible finale du format.

### **Modalités de suivi**

Sera mis en place avec le porteur de projet dans le cadre du contrat de co-développement entre la Fabrique des Formats et le producteur un reporting semestriel à la fois éditorial, économique et social permettant à celle-ci de suivre à la fois le développement éditorial et commercial, le compte de charges de celui-ci et la gestion RH du développement et de la production du projet.

### **Communication**

Les producteurs dont les projets auront été retenus acceptent que la Fabrique des Formats soit citée dans toute communication sur le format développé et que son nom soit mentionné au générique du programme, selon les formes et modalités qui auront été préalablement communiquées par la Fabrique des Formats.

Tout porteur de projet dont le format aura été retenu accepte, à leurs frais et charges exclusifs, sans rémunération de quelque nature que ce soit, que soit divulguée publiquement leur identité par la Fabrique des Formats dans le cadre de la communication des résultats de l'appel à projets.

Tous les porteurs de projet dont les formats auront été retenus acceptent, à leurs frais et charges exclusifs, sans rémunération de quelque nature que ce soit, que leurs projets et leurs identités participent à la promotion de la Fabrique des Formats.

Une fois le format produit, les porteurs de projets autorisent la Fabrique des Formats à exploiter de courts extraits du programme sur tout service de communication de la Fabrique des Formats (site internet et réseaux sociaux).

### **Garanties**

Le porteur de projet garantit expressément à la Fabrique des Formats que tous les accords et contrats qui ont été conclus par le porteur du projet avec des tiers ayant contribué à la réalisation du

projet, du format et/ou des éléments y afférents contiennent toutes les dispositions nécessaires afin que le projet, le format et/ou les éléments y afférents puissent être librement et paisiblement exploités conformément aux termes des présentes.

Le porteur de projet déclare et garantit ainsi notamment avoir obtenu l'ensemble des droits et autorisations, nécessaires à l'exploitation du projet, du format et/ou des éléments y afférents, dont notamment du ou des auteurs ayant contribué à la réalisation du projet, du format et/ou des éléments y afférents.

Le porteur de projet garantit à la Fabrique des Formats qu'il fera son affaire et sera seul responsable du paiement intégral des rémunérations de toute nature dues à tout tiers ayant participé au développement du projet, du format et/ou des éléments y afférents ou à tout tiers se réclamant d'un quelconque droit, titre ou d'une quelconque prérogative sur le projet, le format et/ou les éléments y afférents.

Le porteur de projet s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure, quelles qu'en soient les formes, objets, natures, formées contre la Fabrique des Formats et qui se rattacherait directement ou indirectement à l'exploitation du projet, du format et/ou des éléments y afférents.

### **Conditions juridiques**

Les porteurs de projets et les lauréats acceptent que pour tout désaccord avec la Fabrique des Formats soit d'abord recherchée un accord entre les parties sous l'autorité du Conseil de Surveillance de la Fabrique des Formats.

### **Contact**

Fiona Bélier

[fiona.belier@lafabriquedesformats.fr](mailto:fiona.belier@lafabriquedesformats.fr)

## Acte de candidature

Nom du porteur de projet :

Adresse du porteur de projet :

Nous, soussigné(e)s..., après avoir pris connaissance et à respecter l'intégralité des termes du cahier des charges de l'appel à projets format de la Fabrique des Formats, avons complété et fourni l'ensemble des informations et documents demandés, conformément aux conditions d'éligibilité et critères de sélection de l'appel à projets format, ce qui représente notre dossier de candidature.

Si notre projet est retenu, nous nous engageons à signer un contrat de co-développement avec la Fabrique des Formats. Ce contrat prendra effet à la date de sa signature pour une période d'une durée de cinq ans.

Nous certifions que toute information fournie et affirmation faite sont véridiques, notamment les informations concernant les droits de propriété du format pour le présent projet, et acceptons d'être liés par les représentations, termes et conditions contenus dans le présent dossier.

Fait à :

le :

Signature (*précédée de la mention « Lu et approuvé »*) :